



Un irrégulier peut passer du statut vfp au statut salarié ?

Par **jasmin2B**, le **26/03/2011** à **23:09**

Bonjour,Voilà, je suis en instance de divorce pour faute (mariage gris), et comme je n'ai pas signé pour le renouvellement du titre de séjour de mon mari, il se retrouve en situation irrégulière.J'ai contacté la préfecture, la gendarmerie et le procureur de la république dans la résidence où mon mari s'est installé. Quelque temps plus tard, on m'apprend que le dossier est envoyé au parquet. Alors, je me dis que peut-être que tout va s'arranger et qu'il pourrait y'avoir un OQTF, mais je me pose quand même la question du statut. Est-ce qu'il peut obtenir un statut "salarié" ?Alors, il a travaillé depuis Juin à Décembre 2010 seulement, il est en France depuis Février 2010, nous nous sommes séparé officiellement depuis Juillet 2010. Et récemment, j'ai su par le JAF qu'il aurait un contrat depuis Janvier 2011. Serait-ce suffisant pour obtenir un statut "salarié" ? Sachant qu'il y a un divorce pour faute en cour, et qu'il est convoqué au parquet.Merci d'avance.